

Avis public



Invitation SÉANCE DU CONSEIL

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **Monsieur Sonny Moroz**, maire d'arrondissement suppléant et conseiller du district de Snowdon, **Madame Émilie Brière**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **Monsieur Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **Monsieur Alexandre Teodoresco**, conseiller du district de Loyola, et **Madame Milany Thiagarajah**, conseillère du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le lundi 4 mai 2026 à **18 heures 30**
à la Salle du conseil
au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée

Cette séance sera diffusée sur la page [Youtube de l'arrondissement](#).

Au cours de cette assemblée, une période de questions orales et écrites de 90 minutes sera consacrée aux questions des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. La période de questions orales des personnes présentes sur place, à la salle du conseil d'arrondissement, sera de 50 minutes. La période de questions écrites transmises par voie électronique sur le formulaire Web sera de 40 minutes.

Questions orales – en personne

Le temps de parole sera accordé dans un premier temps aux personnes présentes qui se sont inscrites à la période de questions orales. À cet égard, il y aura une période d'inscription prévu à cet effet, au comptoir de la salle du conseil, de **17 h 45 à 18 h 15**.

Vu la modification de l'heure des séances ordinaires et celle de la période d'inscription sur place qui la précède, une mesure transitoire est mise en place pour les séances de mai à juillet 2026.

Il sera possible pour les personnes désirant poser une question en personne lors de la période de questions orales du public, de s'inscrire en ligne via le formulaire suivant, lequel sera accessible de midi à 17 h 30 le lundi 4 mai prochain : [Formulaire questions orales](#)

Les personnes inscrites devront être présentes lors de la séance pour poser leur question.

Questions écrites

La période de questions écrites débutera à l'expiration du délai fixé pour la période de questions orales, ou à l'épuisement de la liste des personnes qui se sont inscrites sur place. Les questions écrites seront lues par la mairesse de l'arrondissement ou l'administration. Les citoyens pourront inscrire leur question à même le [formulaire de questions écrites](#) en ligne sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h 00, le lundi 4 mai 2026. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace).

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet